

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Pour faire suite à la tenue des commissions administratives paritaires, la collectivité a notamment souhaité promouvoir des agents à des grades d'avancements inexistantes au tableau des effectifs.

A titre d'information, les autres nominations liées aux avancements de grade et promotions internes des catégories A, B et C n'engendrent pas de créations de postes supplémentaires puisqu'ils existent en nombre suffisant au tableau des effectifs.

2/ Suite à l'augmentation du temps de travail de 3 agents à temps non complet et leur nomination à temps complet (2 au grade d'adjoint du patrimoine de 2ème classe et 1 au grade d'adjoint technique de 2ème classe) sur des postes vacants au tableau des effectifs, il vous est proposé de supprimer les postes à temps non complet d'origine, soit :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à raison de 17,5/35ème auprès du service culturel - musée Auto-Moto suite à la nomination de l'agent occupant le poste à mi-temps au musée et à mi-temps au service Archives et documentation,*
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à raison de 27,5/35ème auprès du service Archives & documentation,*
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 27,5/35ème auprès du service Logistique - Gestion salles spectacles.*

3/ Afin d'accompagner les projets des commerçants de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et d'accompagner les élus et les acteurs économiques dans leur réflexion stratégique de dynamisation commerciale du centre-ville de Châtelleraudais, il vous est proposé de créer un poste de manager de centre-ville à temps complet au sein du service Économie et Entreprises de la direction du Développement local et Aménagement.

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces trois points.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°4 du bureau du 17 février 2014 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU les avis des commissions administratives paritaires en date du 27 mai 2014,

VU les avis du comité technique paritaire en date du 18 décembre 2013 et 24 juin 2014 concernant des augmentations du temps de travail,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 30 juin 2014

n°6

page 2/2

CONSIDERANT que des postes doivent être créés afin de permettre la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancement ou sur les listes d'aptitude,

CONSIDERANT que, pour son bon fonctionnement, le service archives et documentation a besoin d'un agent à mi-temps pour effectuer l'entretien des documents et des locaux,

CONSIDERANT que deux agents maintenus à 27,5/35ème pour éviter l'affiliation à la caisse de retraite CNRACL ont accepté leur passage à temps complet et leur affiliation à cette même caisse suite à la modification de la réglementation,

CONSIDERANT que, pour son bon fonctionnement, le service économie et entreprises a besoin d'un attaché à temps complet pour effectuer les missions de manager de centre-ville,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

- décide la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

FILIÈRE TECHNIQUE

- 6 postes de technicien principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste de technicien à temps complet,

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste d'attaché à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,

FILIÈRE SPORTIVE

- 1 poste de conseiller des APS principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'éducateur principal de 2ème classe à temps complet,

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2014.

- décide la suppression des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

FILIÈRE CULTURELLE

- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet à raison de 17,5/35ème,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet à raison de 27,5/35ème,

FILIÈRE TECHNIQUE :

- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet à raison de 27,5/35ème.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 03/07/14, n° 5983
Publié au siège de la CAPC, le 02/07/14

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER